

# Bulletin municipal

[www.municipalite.amherst.qc.ca](http://www.municipalite.amherst.qc.ca)

JUIN 2012

## RÉFLEXION DU MOIS

J'entends et j'oublie. Je vois et je me souviens. Je fais et je comprends.  
(Confucius)

### **LE POINT SUR LE REBOISEMENT DES BANDES RIVERAINES ET LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES**

Le conseil municipal a été saisi de l'état de la situation concernant le refus de certains propriétaires de se conformer à l'aménagement réglementaire des bandes riveraines. Une dernière sollicitation sera effectuée auprès des propriétaires au cours des prochaines semaines étant donné que la réglementation aurait dû s'appliquer depuis douze mois. Veuillez noter que les dossiers des propriétaires qui ne se conformeront pas aux règlements de la municipalité seront transférés à nos conseillers juridiques. Quant aux fosses septiques, un rappel a été effectué auprès des cent cinquante (150) propriétaires qui n'avaient pas encore vidangé leur fosse. Rappelons que l'échéance était novembre 2011. Dans les cas de non-conformité, les officiers municipaux ont l'autorité pour faire vidanger la fosse, appliquer les amendes et les frais d'administration. L'aménagement des bandes riveraines et la vidange des fosses septiques sont les deux facteurs importants du maintien d'une qualité de l'eau sur notre territoire.

### **EN ATTENTE DE L'AUTORISATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) POUR REDÉMARRER LA SOURCE À ST-RÉMI**

Lors de la réunion du Conseil du 11 juin dernier, nous étions toujours en attente de l'autorisation du MDDEP pour procéder au redémarrage de la Source à St-Rémi. Certains travaux sont nécessaires et s'étendront sur quelques semaines suite à l'autorisation du ministère.

### **ACCUEIL DES VILLÉGIATEURS À L'ÉGLISE DE VENDÉE**

Depuis plus de vingt ans, la Fabrique et la municipalité organisent chaque année un accueil des villégiateurs au sous-sol de l'Église de Vendée. Cette pratique donne l'occasion, après la messe communautaire, d'échanger entre villégiateurs et résidents.

### **« LA FÊTE AU VILLAGE » À VENDÉE AURA LIEU LES 6 ET 7 JUILLET**

L'organisme « ICI VENDÉE » renouvelle l'évènement « La Fête au Village » les 6 et 7 juillet prochains. Comme l'an dernier, un Bingo avec prix en argent aura lieu le 6 juillet à 17h30 au Centre communautaire Cyrille-Garnier. Le samedi 7 juillet, de nombreux exposants du domaine agro-artisanal présenteront

leurs produits. À compter de 17h30, il y aura un souper avec Homme Orchestre. Durant toute la journée, les enfants pourront s'amuser gratuitement dans les jeux gonflables aménagés sur le terrain avoisinant le Centre.

**MADemoiselle Kimberley Laurence,  
UNIQUE FINISSANTE 2012 DU CÉGEP DE  
MONT-TREMBLANT À ÊTRE DOMICILIÉE  
DANS NOTRE MUNICIPALITÉ**

Comme plusieurs personnes ont pu le lire dans les journaux de la région l'Information du Nord et le Point de Vue, Mlle Kimberley Laurence a terminé avec succès son CEGEP à Mont-Tremblant. Le conseil lui a fait parvenir une résolution de félicitations puisqu'elle est la seule étudiante finissante d'Amherst à recevoir une bourse pour les meilleurs résultats scolaires. La lauréate est résidente du secteur Vendée.

**RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS  
D'ACCÈS AUX DIFFÉRENTS ACCÈS  
PUBLICS DES PLANS D'EAU DE LA  
MUNICIPALITÉ**

Après plusieurs mois de discussions avec les associations de lacs de la municipalité sous la présidence de la FALMA, une réglementation sur les conditions d'accès aux plans d'eau a été approuvée par le conseil municipal à la rencontre du conseil du 11 juin dernier. L'information sur le règlement Numéro 485-12 est disponible à la municipalité et sur le site Web. Les principaux points sont les suivants :

**A-** Tous les contribuables et résidents de la municipalité ont droit aux accès publics en demandant la clé d'accès aux endroits accrédités par la municipalité.

**B-** Le lavage est exigé pour toute embarcation en provenance de l'extérieur de la municipalité.

**C-** Un registre des utilisations sera tenu à jour pour tous les plans d'eau.

**D-** Une analyse du fonctionnement sera réalisée annuellement.

Un coût de cinq dollars (5.00\$) est exigé pour l'accès aux plans d'eau. Différents coûts sont exigés pour le lavage des bateaux. Cette tarification et cette façon de faire s'inspirent de ce qui se fait dans d'autres plans d'eau de la région des Laurentides. Actuellement, une seule demande d'accréditation a été faite à Vendée par le commerce de « L'Épicerie du Village ».

**NOUVELLES HEURES  
D'OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE**

Veillez noter que des heures supplémentaires ont été ajoutées pour l'Écocentre d'Amherst : en plus du **samedi entre 9h00 et 14h00**, vous pouvez apporter toutes vos matières recyclables le **mercredi entre 16h00 et 20h00**. Ce service gratuit est très apprécié des contribuables et répond aux besoins de la population de la municipalité d'Amherst.

*Bernard Lapointe, maire*

